



**Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles**

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET ET LE RÈGLEMENT DE TAXATION

Conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, avis public est donné qu'une séance extraordinaire sur le budget et le règlement de taxation aura lieu le 13 décembre 2018 à 20h30 en la salle du conseil, lieu desdites séances du conseil, sis au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles (Québec) J0T 2M0.

Les points de l'ordre du jour à traiter sont :

1. Ouverture de la séance et constat du quorum ;
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 ;
3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2019-2020-2021 ;
4. Adoption du règlement de taxation pour l'année 2019 ;
5. Levée de la séance extraordinaire.

Cette session spéciale est statutaire : aucune question ou sujet autre que les points ci-dessus mentionnés ne feront l'objet de l'ordre du jour.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 28^e jour du mois de novembre 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Alison Drylie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, madame Alison Drylie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 29^e jour du mois de novembre 2018 entre 7 h et 21h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois de novembre 2018.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Alison Drylie